



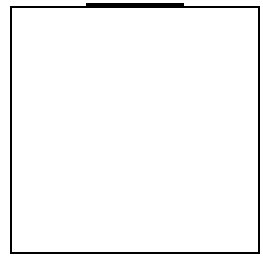
GROUPE SENZALA

CAPOEIRA DO BRASIL

FONTAINEBLEAU-AVON

DAMMARIE-LES-LYS

Photo



FICHE D'INSCRIPTION

SAISON 2021/2022

ENFANT

Adhérent N°

Date :/...../.....

Inscription

Réinscription

Nom :

Date de naissance :

Prénom :

Téléphone portable :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Email :

Représentant légale (Correspondant au nom du règlement de la cotisation) :

Nom :

Prénom :

Inscription et paiement obligatoire avant le 23 Octobre 2021

AVON : Complexe sportif de la Vallée Rue Georges Clemenceau

COURS ENFANTS (4-6 ans) le Samedi de 9h30 à 10h15

COURS ENFANTS (7-10 ans) le Samedi de 10h30 à 11h30

COURS ADOS (11-14 ans) le Samedi de 11h30 à 12h40

1 cours hebdomadaire
180 € / an

Damarie-Les-Lys :

COURS ENFANTS (4-6 ans) le Samedi de 14H00 à 15h00
Salle Jacqueline AURIOL 116, rue Charles de Gaulle

COURS ENFANTS (7-10 ans) le Vendredi de 17h45 à 18h45
Salle Jacqueline AURIOL 116, rue Charles de Gaulle

COURS ADOS (11-14 ans) le Vendredi de 18h45 à 20h15
Salle Jacqueline AURIOL 116, rue Charles de Gaulle

1 cours hebdomadaire
180 € / an

1 cours hebdomadaire
230 € / an

Chèque(s) :

Espèce :

Coupons sport :

Chèques vacances :

Numéros de chèque :

Banque :

Chèque n°1 :

Chèque n°2 :

Chèque n°3 :

Signature du représentant légal :

Autorisation à intervenir en cas d'accident

Je soussigné(e)..... (Représentant légal) autorise les responsables (professeurs et dirigeant de l'association) à prendre toutes les mesures d'urgences en cas d'accident de l'adhérent nécessitant une hospitalisation ou une intervention chirurgicale avec anesthésie générale.

Merci de nous signaler :

- 1- Les maladies connues de l'adhérent (asthme, tétanie, épilepsie...) :.....
- 2- Les allergies :.....

Pièces justificatives à fournir impérativement pour la validation de l'inscription

- certificat médical de moins de trois mois autorisant la pratique de la capoeira
- fiche d'inscription correctement remplie et signée
- règlement en une fois ou en trois fois.

Fait à :.....le,.....

signature :.....

Conditions générales d'adhésion

1. Inscription et Assurances Responsabilité Civile-Dommages Accidents

Le candidat doit s'inscrire, aux jours et heures d'ouverture des Clubs, auprès d'un membre du Comité Directeur. L'adhésion n'est effective qu'après avoir dûment rempli le bulletin d'adhésion et effectué le règlement dans les conditions définies au § 3. Les frais d'inscription couvrent l'assurance Responsabilité Civile-Dommages Accidents de l'adhérent vis à vis des tiers ou des installations et des matériels qui s'y trouvent mais n'entraîne aucune couverture d'assurance et/ou de mutuelle complémentaire des frais médicaux occasionnés par un accident corporel survenant durant les cours ou les représentations. Lors du 1er cours ou au plus tard, dans la semaine suivante, l'adhérent doit fournir un certificat médical attestant que son état de santé lui permet la pratique de la Capoeira ainsi qu'une photographie d'identité.

2. Horaires et tarifs des cours

Les enfants de moins de 11 ans doivent être accompagné jusqu'au professeur par les parents.

Les tarifs sont applicables pour une inscription sur une saison complète soit, de septembre à juin de l'année suivante. Les inscriptions en cours d'année font l'objet d'un tarif forfaitaire, décidé au cas par cas par le Comité Directeur.

Pour 3 adhérents et plus, de la même famille, un tarif dégressif de 20 % est applicable sur la 3^{ème} inscription et les suivantes.

3. Règlement des cours

Les cours sont payables à l'inscription par chèque établi à **l'ordre de l'ASCC** ou en espèces, chèques vacances coupons sports.

Un règlement en 3 fois est accepté uniquement pour les paiements par chèque, l'encaissement des chèques étant effectué le 30 septembre, le 30 Novembre et le 30 Janvier. En cas de retour de chèque impayé, les frais inhérents à l'incident de paiement sont à la charge de l'émetteur du chèque.

4. Remboursement de cotisation

Aucun remboursement de cotisation n'est accepté sauf cas exceptionnel soumis, par écrit de l'adhérent, à la décision du Comité Directeur du Club.

5. Règlement intérieur

L'adhérent doit se conformer aux directives données par le Comité Directeur du Club en matière de discipline, d'hygiène et de sécurité lorsque celui-ci participe au cours. L'adhérent est tenu de respecter les horaires de début et de fin de cours. Tout adhérent ne respectant pas les directives peut être exclu, de manière temporaire ou définitive, sur décision du Comité Directeur, sans qu'il puisse prétendre à un quelconque remboursement des cotisations versées.

Je soussigné(e),

atteste avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion.

Fait à le/...../.....

Signature